



## Probleme de caution et partir sans preavis

Par **doudou78**, le **18/04/2008 à 17:33**

Bonjour  
Voilà nous habitons dans un appart qui est humide electricité pas aux normes...attesté par une dame du service urbanisme de la mairie mais le propriétaire dit qu'il n'y a pas d'humidité que c'est notre faute ce qui n'est pas le cas!  
Il nous reste 1 peu plus d'un an de bail. Nous avons fais une demande de logement social ( mes 2enfants ont des problemes respiratoires a cause de l'humidité)  
Peut on casser notre bail avant sans preavis ??, et a t'il le droit de ne pas nous rendre notre caution????  
Merci pour votre reponse qui m'aidera je l'espere bcp encore merci

Par **Mike46**, le **20/04/2008 à 10:18**

Bonjour,  
Votre logement répond-t-il au norme de décence imposer par l'administration ?  
Le "clos et le couvert"  
-pas d'infiltrations d'eau par le toit, les murs, les sols, les plafonds, les menuiseries (fenêtres, portes,...)  
Installation électrique:  
-permettant l'éclairage de toutes les pièces et des accès  
-permettant le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables  
-conformes aux normes et non vétustes : pas de fils dénudés ?  
Cordialement